



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Désignation

LE CLUB DES ANNONCEURS est le premier réseau d'entraide et d'inspiration pour les dirigeants de marques en France et organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au **18 rue de Londres - 75009 Paris**.

Devis et attestation

Pour chaque formation, **LE CLUB DES ANNONCEURS** s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « **Bon pour accord** ». À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement s'effectue selon les modalités suivantes : 50% du montant total à 30 jours à compter de la date de réception de la facture, et le solde de 50% à J+7 suivant la date de réalisation effective de la formation. En cas de non-paiement à échéance, des pénalités de retard pourront être appliquées conformément à la réglementation en vigueur.

Le règlement des factures peut être effectué par **virement bancaire** ou **par chèque**.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un **Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCO)**, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription.

Dans le cas où **LE CLUB DES ANNONCEURS** ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au **1er jour de la formation**, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de rapport et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire **au moins 10 jours calendaires** avant le jour et l'heure prévue. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification :

- **Par e-mail** : formation@leclubdesannonceurs.com

En cas d'annulation par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation. Le Club des Annonceurs retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50% et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation ou en cas d'absence du stagiaire le jour de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, **LE CLUB DES ANNONCEURS** ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant **la dynamique de groupe** ou **le niveau des participants**. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre **indicatif**.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (**papier, numérique, électronique** ...), sont protégés par la

propriété intellectuelle et le droit d'auteur . Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être faite sans l'accord **exprès** du Club des Annonceurs et du formateur.

Le client s'engage à **ne pas utiliser, transmettre ou reproduire** toute ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société **LE CLUB DES ANNONCEURS** sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales.

Suivant la loi « **Informatique et Libertés** » du **6 janvier 1978** , le client dispose d'un **droit d'accès, de rectification et d'opposition** des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes **Conditions Générales de Vente** sont encadrées par **la loi française** . En cas de litige survenant entre la société **LE CLUB DES ANNONCEURS** et le client, la recherche **d'une solution à l'amiable** sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée **devant le tribunal compétent**.

Réclamation

Les clients, stagiaires et les différentes parties participant à l'action de formation ont la possibilité à tout moment de faire une réclamation relative aux offres et prestations de formations de l'Organisme :

- **Par mail** : formation@leclubdesannonceurs.com
- **Par téléphone** : +33 6 60 37 15 62

Chaque réclamation sera étudiée et une réponse sera apportée **dans les meilleurs délais** , par retour de mail.